

**ATTESTATION**

Je soussigné, Yves NICOLAS, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles,

Exerçant cette fonction, au siège de la Compagnie - 23 boulevard du Roi à Versailles,

Certifie que :

**MAZARS**

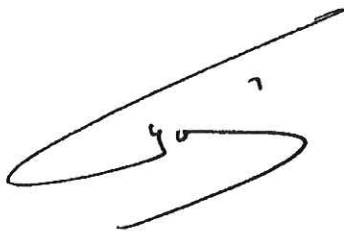
Domiciliée :

**Tour Exaltis  
61 rue Henri Régnault  
92075 PARIS LA DEFENSE Cedex**

est inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes depuis 1986.

La présente attestation lui est délivrée à toutes fins ce que de droit.

Fait à Versailles, le 10 février 2012.



Yves NICOLAS

NATIXIS SA  
30, avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris

La Défense, le 24 avril 2012

Monsieur le Président,

Sous réserve de notre désignation par l'assemblée générale des actionnaires, nous vous confirmons par la présente accepter les fonctions de commissaire aux comptes titulaire de votre société à compter de l'exercice 2012

Conformément à la loi, nous vous précisons que nous répondons aux conditions légales exigées pour l'exercice de ce mandat.

Mazars, société de commissaires aux comptes, appartient à l'organisation internationale Mazars, qui n'a pas pour activité exclusive le contrôle légal des comptes.

En application de l'article L. 820-3 du Code de commerce et de l'article 20 du Code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, nous vous informons que notre réseau a perçu, un montant global d'honoraires de 179 000 euros au titre de prestations non directement liées à la mission de commissaire aux comptes fournies à votre société et/ou aux personnes que vous contrôlez ou qui vous contrôlent au sens de l'article L. 233-3 I et II du Code de commerce.

Détail des prestations:

Nature de la prestation	Date de réalisation	Montant HT des honoraires perçus
Projet Solvabilité II de la Coface : Travaux de revue du projet de réponse au questionnaire QIS 5	2 <sup>ème</sup> semestre 2010	179 000

Nous vous confirmons que ces prestations ne sont pas de nature à affecter notre indépendance et que nous prendrons, le cas échéant, les mesures de sauvegarde nécessaires.

Nous vous remercions de bien vouloir intégrer ces informations dans les documents qui seront mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'assemblée générale ordinaire devant nous désigner.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments très distingués.



Michel Barbet-Massin

**ATTESTATION**

Je soussigné, Yves NICOLAS, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles,

Exerçant cette fonction, au siège de la Compagnie - 23 boulevard du Roi à Versailles,

Certifie que :

**Monsieur Franck BOYER**

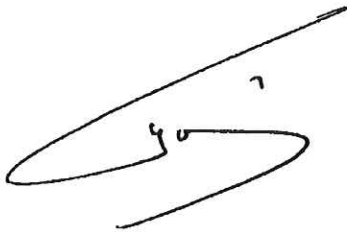
domicilié :

**Tour Exaltis  
61 rue Henri Regnault  
92075 PARIS LA DEFENSE Cedex**

est inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes depuis 1999.

La présente attestation lui est délivrée à toutes fins ce que de droit.

Fait à Versailles, le 24 août 2009



Yves NICOLAS

Franck Boyer  
107, rue de Reuilly  
75012 Paris  
*CRCC de Versailles*

NATIXIS SA  
30, avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris

La Défense, le 24 avril 2012

Monsieur le Président,

Sous réserve de ma désignation par l'assemblée générale des actionnaires je vous confirme par la présente accepter les fonctions de commissaire aux comptes suppléant de votre société, à compter de l'exercice 2012.

Conformément à la loi, je vous précise que je réponds aux conditions légales exigées pour l'exercice de ce mandat.

Mazars, société de commissaires aux comptes dont je suis l'un des associés, appartient à l'organisation internationale Mazars, qui n'a pas pour activité exclusive le contrôle légal des comptes.

En application de l'article L. 820-3 du Code de commerce et de l'article 20 du Code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, je vous informe que mon réseau a perçu un montant global d'honoraires de 179 000 euros au titre de prestations non directement liées à la mission de commissaire aux comptes fournies à votre société et/ou aux personnes que vous contrôlez ou qui vous contrôlent au sens de l'article L. 233-3 I et II du Code de commerce.

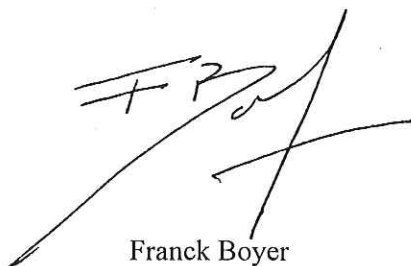
Détail des prestations :

Nature de la prestation	Date de réalisation	Montant HT des honoraires perçus
Projet Solvabilité II de la Coface : Travaux de revue du projet de réponse au questionnaire QI5	2 <sup>ème</sup> semestre 2010	179 000

Je vous confirme que ces prestations ne sont pas de nature à affecter mon indépendance et que je prendrais, le cas échéant, les mesures de sauvegarde nécessaires.

Je vous remercie de bien vouloir intégrer ces informations dans les documents qui seront mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'assemblée générale ordinaire devant me désigner.

En vous remerciant de votre confiance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized letters and a long horizontal stroke extending to the right.

Franck Boyer